



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- 2020 / 04 -
Election du
Secrétaire et des
membre du Bureau

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le trente juillet à Saint Rémy de Provence, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GINOUX Philippe et suivant la convocation en date du 24 Juillet 2020.

Présents :

Jean SAMPSONI	Vincent FAURE	Rémy DEMICHELIS
Jean-Marc BALDI	Jean-François RIGAT	Elisabeth RABOUIN
Jean-Pierre SEISSON	Louis-Pierre FABRE	Edgard MARECHAL
Bernard CLARETON	Robert ANASTASI	Henri MILAN
Aline PELISSIER	Jean-Louis DEVOUX	Magali MISTRAL
Michel BLANC	Jean-Louis LEPIAN	Philippe GINOUX
Max GILLES	Serge PAULEAU	Monique BUNTZ
Louis VICO	Yves PICARDA	Serge MANNONI
Eric BRUCHET	Régis GINOUX	Francis DEMISSY
Laurent GESLIN	Roger ROSTAN	

Excusés :

M. Roger BERTO	représenté par M. Jean SAMPSONI
M. Patrick DE CAROLIS	représenté par M. Edgard MARECHAL
M. Jean-Michel JALABERT	représenté par Mme Elisabeth RABOUIN
M. Jean-Christophe DAUDET	représenté par M. Jean-Marc BALDI
M. Eric ECREPONT	représenté par M. Louis VICO
M. Christian NERVI	représenté par M. Philippe GINOUX
M. Nicolas SIAS	représenté par Mme Monique BUNTZ
M. Sylvain CATAGNE	représenté par M. Eric BRUCHET
Mme Sylvie BERTRAND	représenté par M. Laurent GESLIN
Mme Sylvie MAZELI	représenté par M. Jean-Louis DEVOUX

Absents :

M. Michel BARAT

Présent autres :

Mme Marie-Pierre DAILLAN	Technicienne Commune de TARASCON,
Mme TOUVEREY Magali	Trésorerie de Saint Rémy

Acte certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en Sous-
Préfecture d'Arles le : 07/08/2020
Et de la publication le : 07/08/2020

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20200730-DEL_2020-04-DE
Date de télétransmission : 07/08/2020
Date de réception préfecture : 07/08/2020

Objet : Election du Secrétaire et des membres du Bureau

Vu notamment les articles L5211-10 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 7 des statuts du SICAS,

La nouvelle Assemblée Syndicale, convoquée par la Présidente sortant, s'est réunie dans ses locaux pour procéder à l'élection du Secrétaire et des membres du Bureau.

Sous la Présidence de Monsieur GINOUX Philippe, se sont déroulées les opérations relatives à cette élection au scrutin uninominal à 3 tours dont les 2 premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés.

ARTICLE 1 : Après avoir reçu la candidature de Madame MISTRAL Magali pour le poste de secrétaire :

1^{er} tour :

Nombre de votants	39
Suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20
	MISTRAL Magali
Nombre de voix obtenues	39

Madame MISTRAL Magali ayant obtenu au 1^{er} tour la majorité absolue est élue SECRETAIRE.

ARTICLE 2 : Après avoir reçu la candidature de Monsieur MANNONI Serge et de Monsieur SIAS Nicolas pour devenir membres du bureau :

1^{er} tour :

Nombre de votants	39	
Suffrages exprimés	39	
Majorité absolue	20	
	MANNONI Serge	SIAS Nicolas
Nombre de voix obtenues	39	39

Messieurs MANNONI Serge et SIAS Nicolas ayant obtenu au 1^{er} tour la majorité absolue sont élus MEMBRES.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTEN-TRIONNALES
Traverse du Cheval Blanc
BP 93
ST-REMY-DE-PROVENCE
13533 Cedex

Philippe GINOUX

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20200730-DEL_2020-04-DE
Date de télétransmission : 07/08/2020
Date de réception préfecture : 07/08/2020